

DEVENIR « MORT POUR LA FRANCE »
LES DISPOSITIFS PUBLICS DE RECONNAISSANCE DE L'EXCEPTION NATIONALE ET
LEURS APPROPRIATIONS ORDINAIRES

Candidature à un contrat post-doctoral au Labex SMS 2017/2018

Jeanne Teboul

Mots-clefs : Monde combattant ; Dispositifs de reconnaissance ; Action publique ; Mémoire ; Identifications nationales ; anthropologie du politique.

Des défunts immortels

De quelques paradoxes à l'origine du questionnement

Le 14 juin 2012, dans la cour de l'Hôtel national des Invalides, le Président de la République rend hommage à quatre militaires français, disparus cinq jours auparavant lors d'une attaque en Kapisa (Afghanistan). Face aux cercueils recouverts du drapeau tricolore, sur lesquels il apposera bientôt les insignes de la Légion d'Honneur, le chef de l'Etat déclare solennellement : « Ils sont morts pour des valeurs justes et hautes. Celle de la paix. Celle de la liberté. Celle de la démocratie. Celle de la souveraineté des peuples. Celles de la France ». Comme une promesse adressée aux familles et aux proches endeuillés, il assure que la nation « veillera sur leur souvenir » et se montrera « digne de leur mémoire ». D'une voix grave, il affirme : « Nous ne les oublierons pas ».

Présentée comme un « hommage », la cérémonie funéraire donne au Président l'occasion d'exalter le dévouement de ces hommes ; au nom de la communauté nationale toute entière, il célèbre leur sens du devoir et honore leur sacrifice. Dans son discours, la mort de ces soldats se dote d'un sens, d'une efficacité pratique collective : ces hommes sont morts *pour* la France, pour défendre ses valeurs et son idéal républicain. A ce titre, leur mort assure une forme de continuité à la nation. En affirmant que leur acte ne sera pas oublié, en certifiant que leur bravoure sera commémorée, il proclame l'immortalité de ces défunts : « Mourir pour la France, déclare-t-il, c'est vivre à jamais dans le cœur des Français ». Que signifie cette équivalence paradoxale, régulièrement établie dans les discours publics, entre la mort d'individus singuliers et la perpétuité d'un destin collectif ? Comment est-elle construite (suivant quelles normes, par quels dispositifs, quelles pratiques, quels acteurs) ? En somme, comment devient-on « mort pour la France » et quels sont les « effets » produits par cette qualification ?

Problématique et objectifs du projet

Mourir pour la France¹ correspond à la forme la plus aboutie d'adhésion au collectif national. **Cette modalité d'expression de l'appartenance est exceptionnelle à plus d'un titre.** Sur un plan objectif, d'abord, puisque ce sacrifice est rare : il ne concerne effectivement

¹ La mention « mort pour la France » a été créée par la loi du 2 juillet 1915. Elle vise à honorer la mémoire des victimes de guerre, civiles ou militaires. La mention est attribuée dès lors que la preuve est établie que le décès est imputable à un fait de guerre. La mention est inscrite en marge de l'acte de décès de la victime.

qu'une portion infime des citoyens nationaux. Mais elle est aussi exceptionnelle dans une dimension subjective. Le « mort pour la France » représente une « figure remarquable par les qualités morales [...] qu'on lui reconnaît » (Bromberger & Mahieddin, 2016 : 390) et qui sont jugées dignes d'être données en exemple à la communauté². Par son acte sacrificiel, il donne une consistance à l'idée nationale, une réalité à cette « communauté imaginée » (Anderson, 1996).

Dans un contexte « post-national » marqué par la globalisation et la relocalisation des identités d'une part et par la « fin du modèle monopolistique de l'Etat-nation dans les domaines politique, social et géographique » (Debarbieux, 2010 : 27) d'autre part, la glorification de ces figures étonne et leur capacité à susciter l'adhésion ne va pas de soi. Au regard de l'attachement profond à la vie individuelle et du « refoulement » de la mort dans l'Occident contemporain (Ariès, 1977 ; Elias, 1998), cette célébration des morts pour la patrie apparaît contradictoire. **Comment comprendre le sort glorieux de ces « morts difficiles »** (1994) qui incarnent la violence du combat dans une société qui prône la paix et le vivre-ensemble ? Plus encore, comment comprendre que ces figures soient régulièrement choisies *pour* exalter et diffuser de telles valeurs ?

L'hypothèse que je formule est la suivante : faire un usage public de ces morts implique de déprivatiser la cause de leur sacrifice, mais également de convertir leur expérience réelle par une série d'opérations. Ces opérations visent à faire de ces morts, souvent tragiques et dénuées de gloire (Collins, 2008), des morts héroïques et exemplaires. Ce processus, qui implique des étapes successives et fait intervenir de nombreux acteurs, est au cœur du projet de recherche au long cours que je porte ; il ne peut être pleinement saisi dans le cadre d'une enquête post-doctorale.

Au cours de ce post-doctorat, je centrerai donc mes recherches sur **le premier temps de la « fabrique » de l'exception nationale**, en conduisant une enquête ethnographique au sein de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), établissement public chargé d'attribuer les mentions funéraires et d'appliquer la politique de reconnaissance, de solidarité et de mémoire de l'Etat. A la croisée d'une socio-anthropologie de l'action publique et des rapports ordinaires au passé et à la nation, **j'étudierai les dispositifs de reconnaissance du sacrifice *pro patria*³ mis en place par l'Etat et leurs appropriations** : quelles sont les intentions et les normes qui sous-tendent ces dispositifs ? Par qui et comment sont-ils produits et mis en œuvre ? Quels « effets » (statutaires, matériels, symboliques, civiques, politiques, identitaires...) produisent-ils et comment sont-ils appropriés par les individus qui en sont les bénéficiaires (enfants pupilles de la nation, petits-enfants, parents, proches...) ?

Postulant la fécondité heuristique de ces figures de l'exception nationale, **ce projet entend ainsi éclairer les conditions pratiques de leur production et faire entendre les expériences et les identifications multiples qu'elles suscitent.**

² L'intérêt scientifique de cette focale sur les cas « exceptionnels » a déjà été étayé. La figure d'exception « éclaire la règle » et agit comme un révélateur. Elle permet de saisir « la complexité de sociétés souvent réduites par les analystes à un ensemble d'individus ordinaires, à une moyenne statistique » (Bromberger & Mahieddin, 2016 : 391).

³ Le sacrifice est ici entendu dans son sens large, comme acte de dévouement réalisé au service de la nation. Sous sa forme paroxystique, il correspond au fait de « mourir pour la France », mais d'autres dispositifs de reconnaissance seront étudiés (la reconnaissance d'une invalidité liée à un engagement opérationnel par exemple).

Axes de travail et méthode

Fondé en 1916 sous l'appellation « Office national des mutilés et réformés », l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est un établissement public, placé sous tutelle du Ministère de la Défense et dont la mission est d'exercer la politique de « reconnaissance de la Nation envers les personnes affectées par la guerre »⁴. Chargé d'instruire les demandes d'attributions de mentions funéraires et d'autres « titres de reconnaissance de la Nation » formulées par les victimes ou leurs proches (carte du combattant, carte d'invalidité, reconnaissance du statut de pupille de la nation...), l'Office remplit également des missions de solidarité⁵ et de mémoire⁶. A travers sa direction générale et ses 105 services de proximité disséminés sur l'ensemble du territoire national, l'ONACVG apporte aujourd'hui un soutien « moral et matériel » à près de 3 millions de personnes (anciens combattants, pupilles de la nation, veuves de guerre, harkis, victimes d'acte de terrorisme) et se charge également de l'entretien, de la rénovation, de la mise en valeur mémorielle et de la transmission de nombreux « lieux de mémoire » (9 « Hauts lieux de mémoire », 265 nécropoles et plus de 2000 carrés militaires dans les cimetières communaux).

Le premier temps de ce travail consistera à **cerner**, au moyen d'un travail documentaire, **les différentes catégories relatives à la mort instituées par l'Etat** (« mort pour la France », « mort en déportation », « mort pour le service de la Nation »), de comprendre leur cadre sociopolitique (conditions et critères d'attribution, avantages et droits associés), en prenant soin de retracer leur historicité et leur sens originel spécifique. Au-delà de ces mentions funéraires, je porterai plus globalement attention à l'ensemble des dispositifs de reconnaissance existants, c'est-à-dire à tous les titres distinctifs susceptibles d'être octroyés à des individus, civils comme militaires, morts ou vivants.

Mais cette approche normative des catégories d'action publique ne constituera qu'un préalable à **l'étude empirique des usages dont ces dispositifs font l'objet**. Une observation participante sera ainsi menée dans deux espaces : au sein de la direction générale de l'ONACVG, située à l'Hôtel national des Invalides (Paris)⁷ et dans l'un de ses services départementaux⁸ où des contacts sont déjà établis. Par un engagement ethnographique prolongé sur ces terrains et l'établissement d'un lien de confiance avec ses acteurs, **il s'agira d'abord de suivre la vie quotidienne de ces services et de leurs personnels, pour documenter les pratiques ordinaires qui façonnent l'exception nationale**. Suivre les agents chargés d'instruire les demandes d'attribution de mentions funéraires ou d'autres « titres de reconnaissance de la Nation » permettra de comprendre concrètement la manière dont ils procèdent, les arbitrages qu'ils opèrent, les systèmes de valeurs et de règles qu'ils

⁴ <http://www.onac-vg.fr/fr/missions/reconnaissance-reparation/>

⁵ La mission de solidarité regroupe les actions sociales prises en charge par l'ONACVG en faveur de ses ressortissants (les anciens combattants, les victimes de guerre et leurs ayant-droit) qui perçoivent des indemnités ou des allocations. Elle s'exprime aussi à travers différents types d'actions : assistance administrative pour les ressortissants, financement des frais de reconversion professionnelle...

⁶ L'ONACVG est chargé d'entretenir et de transmettre le « devoir de mémoire » à travers différentes actions (pédagogiques, culturelles...). Il met en œuvre des opérations mémorielles (cérémonies, expositions, voyages sur les Hauts lieux de mémoire, concours scolaires...) et subventionne également les initiatives de ce type.

⁷ La direction générale de l'ONACVG pilote la politique générale définie par le conseil d'administration, gère le fonctionnement global de l'établissement et coordonne l'activité des services départementaux.

⁸ Les services départementaux, placés sous la direction d'un fonctionnaire de l'Etat, déclinent localement les différentes missions de reconnaissance, réparation, solidarité et mémoire.

manipulent. Cette démarche permettra d'observer l'exception nationale à l'œuvre, « en train de se faire » : quelles sont les normes qui encadrent et définissent le droit à une « reconnaissance de la Nation » ? Comment sont-elles appliquées, produites, négociées par les acteurs sur le terrain, en interaction avec les potentiels bénéficiaires qui portent de telles demandes ? Dans une perspective pragmatique, le premier axe de cette enquête consistera donc à **mettre au jour l'effectivité du travail de reconnaissance nationale** : retracer ses étapes et ses mécanismes, identifier ses ressources, cerner ses acteurs, comprendre leurs liens et les réseaux dans lesquels ils s'inscrivent⁹, restituer leurs stratégies, les contraintes auxquelles ils sont soumis et leurs pratiques. Des entretiens avec les professionnels de l'ONACVG viendront compléter cet axe. Ils viseront à comprendre la manière dont les individus manipulent les catégories d'action publique dans leur travail quotidien, autant qu'à retracer leurs parcours biographiques.

Le deuxième axe de cette recherche portera l'attention sur les individus et les groupes pris en charge par l'ONACVG ou portant une demande auprès de cet établissement, dans leur hétérogénéité (statutaire, sociale, générationnelle...) : combattants et anciens-combattants (dans le cas d'une reconnaissance d'invalidité par exemple), veuves et veufs, orphelins, « conjoint ou partenaire survivant », pupilles de la nation, victimes d'actes de terrorisme... **Qui sont les « ressortissants » de l'ONACVG ?** Quelles revendications portent-ils et qu'attendent-ils de la reconnaissance qu'ils sollicitent auprès de ce service ? Au moyen d'entretiens, je chercherai à cerner leurs motivations à différentes étapes de la procédure d'instruction pour identifier les enjeux (matériels, symboliques, mémoriels, politiques...) d'une telle démarche, et les ressources sur lesquelles elle s'appuie. Je m'intéresserai également au processus de qualification officiel et aux expériences subjectives et nécessairement plurielles qu'il suscite : que signifie devenir (petit-)fils ou (petite-)fille d'un « Mort pour la France » ? Quels sont les « effets » d'une reconnaissance de la nation, en termes d'appartenance civique ou politique pour les individus qui en sont les bénéficiaires ?

Si les travaux sur la mémoire ont connu un « boom » (Winter, 2000) depuis les années 1980, au point de donner naissance à un nouveau champ d'études en voie d'institutionnalisation (Gensburger, 2011), certains pans complets des politiques de la mémoire restent largement inexplorés. A ce jour, peu d'études ont porté sur les « politiques mémorielles et mémoriales des institutions directement concernées par le monde combattant, à savoir l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre » (Gueritrat, 2002 : 86). **Mon projet entend précisément pallier ce manque, dans le contexte actuel d'élargissement et de complexification des missions confiées à l'Office, en particulier depuis les attentats survenus en France en 2015 et 2016**¹⁰. Depuis la loi n°90-86 du 23 janvier 1980, les victimes d'actes de terrorisme et leurs familles sont en effet considérées comme ressortissants de l'ONACVG et sont, à ce titre, prises en charge par l'établissement. A bien des égards, le traitement administratif mais aussi mémoriel et politique de ces morts rappelle celui des morts « pour la France » et invite donc à s'interroger sur les contours de

⁹ La question des liens se pose particulièrement dans le cas de l'ONACVG, dont le fonctionnement est fondé sur le paritarisme. L'établissement est en effet géré conjointement par l'Etat et les grandes associations du monde combattant. Cette organisation paritaire fait naître des interrogations sur les éventuelles tensions et négociations entre les différents acteurs en présence (représentants de l'Etat, membres associatifs...).

¹⁰ A titre d'exemple, 81 enfants ont été reconnus « pupilles de la Nation » en 2015, contre une moyenne annuelle de 35 les années précédentes.

l' « exception » nationale pour saisir ses ambivalences, entre célébration des « héros » nationaux ayant consenti au sacrifice et commémoration des « victimes » innocentes.

La démarche empirique et pragmatique que je propose me semble la plus à même de traiter ces questions en renouvelant l'approche de la thématique nationale, pour la saisir « par le bas ». Ce ne sont pas les « récits nationaux » qui entourent les « Grands hommes » qui se trouvent au fondement de mon questionnement, mais bien la manière dont ceux-ci sont construits, manipulés, appropriés par les acteurs, dans leurs expériences et leurs interactions quotidiennes. En documentant ainsi l'ordinaire des dispositifs sur lesquels s'appuie l'action publique, mon projet s'inscrit pleinement dans les thématiques du Labex « Structurations des mondes sociaux ». Par sa dimension pluridisciplinaire et sa perspective, il rencontre aussi fortement les préoccupations de recherche du LASSP (Laboratoire des sciences sociales du politique), notamment centré (axe 1) sur l'analyse des institutions gouvernantes, des politiques publiques à différents niveaux de gouvernement. En m'intéressant à l'ONACVG dans son ensemble, à sa direction générale comme à l'un de ses services départementaux, je souhaite multiplier les échelles d'observation, pour ne pas borner l'analyse de l'action publique à son seul niveau étatique, mais saisir également ses reconfigurations au niveau local, pour mettre au jour les « multiples manières de s'éprouver en tant que [nationaux], y compris à une autre échelle que celle de l'Etat » (Neveu, 2004 : 8).

Références bibliographiques

« La mort difficile ». *Hésiode. Cahiers d'ethnologie méditerranéenne*, Carcassonne, GARAE, n°2, 1994.

Anderson, Benedict. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.

Ariès, Philippe. *L'homme devant la mort*, Paris, Editions du Seuil, 1977.

Bromberger, Christian & Mahieddin, Emir. « Introduction. Penser l'exception », *Ethnologie française*, vol. 3, n°163, 2016, p. 389-394.

Collins, Randall. *Violence : A Micro-sociological Theory*, Princeton, Princeton University Press, 2008.

Debarbieux, Bernard. « Imaginaires nationaux et post-nationaux du lieu », *Communications*, vol. 87, n°1, 2010, p. 27-41.

Elias, Norbert. *La solitude des mourants*, Paris, Christian Bourgois éditeur, 1998 [1982].

Gensburger, Sarah. « Réflexion sur l'institutionnalisation récente des *memory studies* », *Revue de Synthèse*, vol. 3, n°132, 2011, p.1-23.

Gueritrat, Karine. « La politique de mémoire de l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC) à travers l'exemple de la CDIHP du Loiret (1983-1996) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 1, n°105, 2002, p. 85-95.

Neveu, Catherine. « Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°3, 2004, p. 89-101.

Winter, Jay. « The Generation of Memory : Reflections on the "Memory Boom" in Contemporary Historical Studies », *GHI Bulletin*, 21, 2000, [http://archivo.cartagena.es/files/36-174-DOC_FICHERO1/16-winter_generation.pdf].